

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 25 FEVRIER 2026

Convocation en date du : 18/02/2026
Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents ou représentés : 13
Nbre de membres ayant pris part au vote : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Cinq Février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, Mme REBOUL Fanny, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

Absents :

Mme PRIMAULT Florence
M. RICOU Yannic

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2026.003 Attribution de subventions à l'association Les Reptils

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les demandes de subventions effectuées par l'association Les Reptils pour (i) l'organisation de la dernière manche de la coupe d'Europe 2026 de snowboard cross et (ii) le championnat de France de snowboard.

S'agissant de la coupe d'Europe de snowboard cross, cet événement sportif rassemblera environ 100 athlètes issus de plusieurs nations européennes ainsi qu'une cinquantaine d'encadrants, pendant 3 jours, du 31 mars au 2 avril 2026. Il est organisé à Orcières pour la deuxième année consécutive. L'édition de 2025 a été une belle réussite.

S'agissant du championnat de France de snowboard, cette compétition accueillera environ 200 participants du 3 avril au 5 avril, et concernera toutes les catégories. Une première édition avait déjà été organisée à Orcières en 2024.

Ces deux événements revêtent une importance particulière pour la commune et la station d'Orcières dès lors qu'ils participent au dynamisme du territoire, à son rayonnement et plus généralement à la promotion du sport d'hiver, qui caractérisent la commune.

Le budget prévisionnel de l'association fait apparaître des produits divers mais ne permettant pas de couvrir l'ensemble des charges de l'association.

M. le maire propose que la commune apporte une aide permettant à l'association de ne pas compromettre ses finances.

La demande de l'association, cette année, s'élève à 3000 € pour chacun des évènements, soit 6000 € au total.

Il propose donc d'accorder ces deux subventions.

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Approuve** la proposition de Monsieur le Maire pour une subvention de 3000 € à l'association Les Reptils pour l'accueil de la dernière manche de la coupe d'Europe 2026 de snowboard cross ;
- **Approuve** la proposition de Monsieur le Maire pour une subvention de 3000 € à l'association Les Reptils pour l'accueil championnat de France 2026 de snowboard ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à mandater cette somme ;
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026.

**Le Maire
Patrick RICOU**

